

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

26/02/2025

N° E25000044 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 26/02/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 20/02/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes USSES ET RHÔNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification numéro 2 du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de Seyssel conjointement à la création d'un périmètre délimité des abords de la Tour de Mons (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André PENET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Bruno PERRIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à de la Communauté de Communes USSES ET RHÔNE, à Monsieur André PENET et à Monsieur Bruno PERRIER.

Fait à Grenoble, le 26/02/2025

Le vice-président,



Stéphane WEGNER